

GUIDE DE L'EXPOSANT

Cégep de Saint-Jérôme

23 mars

11 h à 17 h 30

Chers exposants,

Nous sommes heureux de vous accueillir à la 3^e édition du Salon emploi du Cégep de Saint-Jérôme qui se déroulera le mercredi 23 mars 2011 de 11 h à 17 h 30.

Notre but, en regard de cet événement, est de nous assurer de votre entière satisfaction concernant votre présence à celui-ci. Ce guide de l'exposant est donc conçu pour vous aider à organiser votre participation au Salon emploi.

Soyez assuré que toute l'équipe du Salon emploi demeure à votre entière disposition afin que l'événement 2011 s'avère une réussite partagée.

Merci de votre confiance.

Mélisa Di Méo
Conseillère en emploi
Cégep de Saint-Jérôme

AVERTISSEMENT

En s'inscrivant au Salon emploi du Cégep de Saint-Jérôme, les exposants s'engagent à prendre connaissance du Guide de l'exposant et à respecter toutes les directives qu'il contient. Les organisateurs du Salon emploi se réservent le droit de refuser les exposants qui ne s'y conformeront pas. Certains éléments de ce guide peuvent être révisés ou modifiés en tout temps.

SOMMAIRE

1. Objectif	2
2. Conditions de participation	3
3. Kiosques.....	4
4. Renseignements généraux	5
6. Règlements et recommandations	6
7. Dates importantes à retenir	8
8. Horaire de la journée.....	8

1. OBJECTIF

Activement engagé envers le marché du travail régional, le Cégep de Saint-Jérôme souhaite réitérer son engagement à l'égard de la sphère économique avec l'organisation du plus important événement emploi de la MRC Rivière-du-Nord. Véritable pôle de formation régionale, les employeurs pourront trouver en un même lieu, une concentration de candidats qualifiés, disponibles et prêts à l'emploi.

De même, le Cégep de Saint-Jérôme et ses partenaires pourront afficher leur soutien au développement socioéconomique de la région en vue de préparer la relève. Le Cégep de Saint-Jérôme espère ainsi favoriser les liens avec la collectivité, faciliter le placement des finissants et permettre aux étudiants d'explorer le marché du travail, le tout ayant pour objectif de favoriser la persévérance scolaire.

Profil de la clientèle

Les données présentées ont été collectées lors du Salon emploi 2010.

- 70 % de nos visiteurs sont âgés entre 16 et 25 ans
- 73 % de nos visiteurs sont des étudiants
- 56 % des étudiants qui ont visités le Salon emploi 2010 sont de niveau collégial
- 93 % des visiteurs se sont dits plus que satisfaits de l'événement
- 89 % des visiteurs habitent dans la région des Laurentides
- 83 % des visiteurs ont recueilli des informations auprès des exposants

Pour de plus amples renseignements

Mélisa Di Méo
Conseillère en emploi
Cégep de Saint-Jérôme
mdimeo@cstj.qc.ca

Téléphone: 450 436-1580 ou sans frais 1 877 450-CSTJ (2785), poste 5711
Télécopieur: 450 436-5745

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Règles d'attribution des emplacements (résumé)

- Le nombre de kiosques par secteur d'activité est déterminé en fonction du nombre de finissants par programme d'études.
- Les exposants de l'année précédente ont préséance sur les nouveaux exposants et ont jusqu'au 10 décembre 2010 pour faire parvenir leur formulaire d'inscription.
- Une liste d'attente est constituée pour les nouveaux exposants. Ces derniers seront avisés de leur participation à l'événement à partir du 11 décembre 2010.
- Les demandes de réservation sont traitées par ordre chronologique.

Ordre de priorité d'admission

- a) Les organisations de la MRC de la Rivière-du-Nord
Les municipalités de Saint-Colomban, Saint-Hippolyte et Sainte-Sophie ainsi que les villes de Prévost et de Saint-Jérôme forment la MRC de la Rivière-du-Nord.
- b) Les organisations ayant des postes à combler dans les secteurs techniques offerts au Cégep de Saint-Jérôme.
- c) Les organisations ayant des emplois d'été ou des stages à offrir.
- d) Les partenaires

Réservation d'emplacement

Pour réserver un emplacement, vous devez remplir le formulaire d'inscription des exposants et nous faire parvenir le celui-ci signé.

Par la poste :

Mélisa Di Méo
Salon emploi 2011
Centre d'emploi étudiant du Cégep de Saint-Jérôme
455, rue Fournier, bureau C-153C
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

Par télécopieur : 450 436-5745

Par courriel : mdimeo@cstj.qc.ca

Paiement des frais de location et désistement

La facturation vous sera envoyée par voie postale au plus tard deux mois avant la date de l'événement. Une réservation constitue un engagement de la part de l'exposant. Toute annulation après le 1^{er} février 2011 vous sera facturée.

3. KIOSQUES

Emplacement

Les emplacements seront désignés par le comité organisateur du Salon emploi 2011 dans l'intérêt de la présentation générale comme dans celui des exposants. Cependant, le comité organisateur prendra autant que possible en considération les désirs des exposants en ce qui concerne leurs choix d'emplacement.

Le comité organisateur du Salon emploi 2011 se réserve le droit de déplacer tout exposant pour des raisons d'aménagement.

Dimensions

Chaque exposant dispose d'un espace de neuf pieds de largeur par sept pieds de profondeur. L'exposant doit se limiter à l'espace qui lui est alloué. La hauteur d'une structure de kiosque ne doit pas dépasser huit pieds.

Tous les kiosques comprennent les éléments suivants :

- une table nappée;
- deux chaises;
- un panneau de coroplast bleu marine de quatre pieds de largeur par sept pieds de hauteur.

Montage et préparation

L'installation et la préparation des kiosques par les exposants débuteront le matin du mercredi 23 mars, à partir de 9 h.

Démontage

Le démontage des kiosques débutera à 17 h 30 le mercredi 23 mars et devra être terminé avant 19 h. Les exposants s'engagent à ne pas entreprendre le démontage de leur kiosque avant 17 h 30.

4. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Dates, heures d'ouverture et lieu

Date : le mercredi 23 mars 2011

Heures : 11 h à 17 h 30

Lieu : Cégep de Saint-Jérôme — 455, rue Fournier, Saint-Jérôme (Québec) J7Z 4V2

Accès au Salon emploi et stationnement

L'accès au Salon emploi se fait par la rue du Palais. Par la suite, prendre la direction du stationnement situé à l'arrière du Cégep. Pour la tenue de l'événement, l'accès au stationnement sera gratuit pour tous.

L'entrée des exposants s'effectue par la porte P-9 adjacente au stationnement, donnant accès directement à l'aire d'exposition.



Sécurité

Le Cégep de Saint-Jérôme fournit dans l'enceinte des lieux et en tout autre lieu où il est jugé nécessaire, des mesures de sécurité aptes à assurer le maintien de l'ordre.

Repas et breuvages

À l'heure du midi, deux coupons repas par kiosque seront remis afin que vous puissiez vous procurer un repas à la cafétéria. À partir de 14 h 30, des breuvages seront offerts gratuitement à l'aire de repos prévue à cet effet.

La cafétéria est ouverte de 7 h 30 à 18 h, paiement en argent comptant ou par Interac.

Pour plus de détails à ce sujet, veuillez vous référer à l'horaire de la journée.

Guichets automatiques

Voici quelques-uns des guichets automatiques disponibles à proximité :

Caisse populaire Desjardins	100, Place du Curé-Labelle, Saint-Jérôme
Banque Nationale	265, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme
Banque de Montréal	288, rue Saint-Georges, Saint-Jérôme
Banque Royale	460, rue Labelle, Saint-Jérôme

Services connexes

Les exposants ayant besoin d'électricité, d'un accès internet ou d'une salle d'entrevue doivent le mentionner dans le formulaire d'inscription des exposants.

6. RÈGLEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Assurances

- Le Centre d'emploi étudiant du Cégep de Saint-Jérôme n'accepte aucune responsabilité pour tout dommage ou perte de produits ou de kiosques causés par le feu, le vol, les accidents ou par toute autre cause. Les exposants doivent s'assurer eux-mêmes d'une couverture d'assurance adéquate.
- Le Centre d'emploi étudiant du Cégep de Saint-Jérôme ne peut être tenu responsable de toute blessure dont pourraient être victimes les employés, agents, invités, clients ou toute autre personne participant au Salon emploi 2011.
- Dans l'éventualité d'un incident, les personnes impliquées sont tenues de déclarer l'événement aux responsables du Centre d'emploi étudiant du Cégep de Saint-Jérôme dans les plus brefs délais.
- Pour tout objet trouvé ou perdu, veuillez vous adresser à un gardien de sécurité au poste d'accueil du Cégep ou en composant le 450 436-1580, poste 0.

Bruit

- L'exposant doit s'assurer que le niveau de bruit émanant de son kiosque demeure à un niveau acceptable.

Interdiction de sous-location et de partage de kiosque

- La sous-location et le partage de kiosque sont strictement interdits, sauf si une autorisation écrite a été obtenue du Centre d'emploi étudiant du Cégep de Saint-Jérôme.

Interprétation des règles et règlements

- Le Centre d'emploi étudiant du Cégep de Saint-Jérôme se réserve la pleine responsabilité et le plein pouvoir d'application et d'interprétation des règles et règlements.

Matériel publicitaire

- Hormis les programmes de partenariat, la promotion ou la distribution de matériel promotionnel doit être faite exclusivement à partir du kiosque de l'exposant.

Occupation du kiosque

- L'exposant doit s'assurer que du personnel soit présent dans son kiosque tout au long des heures d'ouverture du Salon emploi.

Protection incendie

- Les kiosques et étalages ne doivent pas obstruer :
 - l'accès aux sorties de secours, autant en matière de largeur que de visibilité;
 - l'accès au matériel de lutte contre l'incendie;
 - l'accès visuel ou physique à tout équipement de sécurité.

Sécurité

- Le Centre d'emploi étudiant du Cégep de Saint-Jérôme ne peut être tenu responsable de vol, de bris ou d'actes de vandalisme commis dans les kiosques. De ce fait, l'exposant doit s'assurer de prendre les moyens nécessaires pour protéger son kiosque et son matériel.

Service de restauration

- La vente et la distribution de nourriture et de boissons dans les aires d'exposition sont sous la responsabilité exclusive de Chartwells, fournisseur de services alimentaires.

Sollicitation des visiteurs

La sollicitation des visiteurs doit être conforme à l'objectif du Salon emploi 2011. Il est interdit aux exposants de vendre ou promouvoir des produits ou services. Seules les propositions d'emploi sont permises.

Le Centre d'emploi du Cégep de Saint-Jérôme se réserve le droit absolu de résilier le présent contrat pour les motifs suivants :

- I. si l'Organisation, autrement que pour cause de force majeure, fait défaut de remplir l'un ou l'autre des termes, conditions et obligations qui lui incombent en vertu de la présente entente ou qu'elle n'y a pas remédié après avoir été avisé de tel défaut;
- II. si l'Organisation cesse ses opérations de quelque façon que ce soit, y compris en raison de la faillite ou de la cession de ses biens;
- III. si la résiliation a lieu pendant la tenue du Salon, le Centre d'emploi avise l'Organisation, directement sur place, du défaut. Ce défaut devra être de nature à porter préjudice au Salon emploi ou au Cégep de Saint-Jérôme et ce tant au niveau de leurs biens que de leur image. Si ce défaut ne peut être corrigé sur le champ, l'Organisation devra quitter le Salon emploi.

7. DATES IMPORTANTES À RETENIR

Dates limites	Descriptions
10 décembre 2010	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour le renouvellement de réservation de kiosque des exposants de l'année précédente.• Début de la période de réservation de kiosque des nouveaux exposants.
1 ^{er} février 2011	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour l'annulation sans pénalité de la réservation de kiosque.• Envoi de la facturation aux exposants.
23 février 2011	<ul style="list-style-type: none">• Date limite pour le paiement des ententes de partenariat.

8. HORAIRE DE LA JOURNÉE

Heures	Description
9 h à 11 h	Montage des kiosques
11 h	Ouverture du Salon emploi
11h 40 à 14 h 20	Distribution des coupons de repas Période de libération commune des élèves du Cégep de Saint-Jérôme ¹
11 h 40 à 13 h	Période de repas
14 h 30	Service des breuvages à l'aire de repos
17 h	Distribution des sondages à compléter sur place
17 h 30	Fin du Salon emploi Début du démontage des kiosques
19 h	Fin du démontage des kiosques

¹ Période pendant laquelle tous les élèves n'ont aucun cours à l'horaire.